



JEAN ET HUGUETTE JOLICOEUR

CENTRE DE COMMUNICATION
402 BRODEUR, ST-EUSTACHE, QUÉBEC, CANADA, J7R 4Z8
TÉL. (450) 473-6461, FAX : (450) 473-3136
adresse électronique : jean@jolicoeur.ca

Le 12 décembre 2006.

PAR TÉLÉCOPIEUR SEULEMENT, 4 PAGES

FAX No. : (613) 636-2096

Madame Jeanne Charlebois, maire
Ville de Hawkesbury
600, rue Higginson
Hawkesbury, ON K6A 1H1

Madame la Mairesse,

En premier lieu, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection au poste de maire de la ville de Hawkesbury ainsi qu'à tous les conseillers qui ont été élus.

Jeudi dernier, le 7 décembre 2006, on m'a signifié par huissier la lettre de maître Justin Bertrand du cabinet Heenan Blaikie, dont copie est ci-incluse, et qui demande de ne pas produire une défense avant une médiation à être tenue en janvier 2007 dans le dossier de messieurs Jacques Héту et Martin Bonhomme contre Jean Jolicoeur.

La chose est étonnante et surprenante car tous les procureurs de la Ville et des assurances des avocats se sont toujours objectés depuis les 15 dernières années à nos demandes de médiation dans nos dossiers avec la ville de Hawkesbury.

Dans ce dossier le maire Jacques Héту et le directeur général Martin Bonhomme savaient ou auraient dû savoir, puisque je les en ai informés à de multiples occasions, que mes interventions, toujours respectueuses, étaient dans le cadre de l'article 2.b) de la Partie I de la Charte canadienne des droits et libertés qui indique aux Libertés fondamentales que «Chacun a les libertés fondamentales de liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication». D'autant plus que mes interventions étaient à l'effet de demander à la Ville qu'elle respecte ses règlements et les Lois provinciales.

Vous avez démontré lors du débat des candidats à la mairie que les citoyens de Hawkesbury sont les plus taxés de la région. Mon intervention du 27 novembre 2006 a

fait ressortir que les citoyens paieront les frais légaux de la poursuite de messieurs Hétu et Bonhomme; une situation inacceptable en plus d'être questionnable sur le manque de transparence dans sa présentation. Une grande majorité des citoyens vous ont porté au pouvoir car ils savent que vous pouvez redresser la situation et la lettre du 7 décembre 2006 des procureurs des demandeurs Hétu et Bonhomme est probablement les résultats de votre intervention malgré que je ne suis pas en mesure d'en discourir étant ignorant de sa justification.

J'avais déjà demandé à la greffière la possibilité d'examiner le 13 décembre 2006 des documents par une demande du 17 novembre 2006 faite par l'Accès à l'information et dont la date de tombée de 30 jours arrive rapidement. Si votre horaire vous le permet, on pourrait se rencontrer pour quelques minutes vers la fin de l'après-midi de cette journée, avant que je donne suite à la lettre du procureur de messieurs Hétu et Bonhomme.

Avant de recevoir cette lettre, nos intentions étaient de présenter une intention de défense, une défense et une demande reconventionnelle dont les produits éventuels, après les frais judiciaires, auraient été remis aux jeunes de Hawkesbury qui en ont bien besoin par les temps qui courent. Évidemment, nous ne poursuivons pas pour le plaisir de poursuivre et nous allons prendre une décision concertée avec vous-même dans les meilleurs intérêts de la Ville et de ses citoyens comme cela a toujours été le cas depuis que nous sommes actifs à Hawkesbury.

Un très très bref historique vous est inclus avec la présente mais nous préparons un dossier plus étoffé que nous vous présenterons au début de janvier 2007 sur les tenants et aboutissants de notre cause à Hawkesbury et qui ne vous laissera aucun doute à l'effet que nos actions à Hawkesbury ont toujours été pour les meilleurs intérêts de la Ville et de ses citoyens.

Veillez agréer, madame le Maire, nos salutations les plus distinguées.

Jean Jolicoeur

N.B. Des médias de la capitale nationale m'ont informé hier de la connaissance de la lettre du 7 décembre 2006 des procureurs de messieurs Hétu et Bonhomme. Cette fuite m'oblige à vous en informer et d'agir plus rapidement que prévu.

c.c. Conseillers, membre du Conseil de la ville de Hawkesbury, Fax consolidé
Monsieur Martin Bonhomme, directeur général et des Services techniques, Fax consolidé
Madame Christine Groulx, greffière, Fax (613) 632-2463